Convocation à l'assemblée générale ordinaire de
Groupe Baumgartner Holding SA

Vendredi 5 juin 2009, à 10 h 30
au siège social de la société, rue de la Vernie 12, à Crissier

(ouverture du bureau de contrôle et des portes à 10 h 15)

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1. Rapport de gestion pour l'exercice 2008

2. Rapports du réviseur des comptes consolidés et de l'organe de révision

3. Décisions selon propositions du Conseil d'administration:

3.1 Approbation du rapport de gestion, des comptes annuels et des comptes consolidés 2008.

Le Conseil d'administration propose l'approbation du rapport de gestion, des comptes annuels et des comptes consolidés 2008.

3.2 Affectation du bénéfice disponible

Le Conseil d'administration recommande l'acceptation de la proposition suivante:

– Report du bénéfice de l'exercice précédent	CHF	4'141'371.–
– Bénéfice de l'exercice 2008	CHF	20'376'892.–
– Montant à disposition de l'Assemblée générale	CHF	24'518'263.–
– Report à nouveau de	CHF	24'518'263.–

3.3 Décharge au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose que décharge soit donnée aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2008.

4. Elections statutaires au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose la reconduction des mandats d'administrateurs de M^me^ Eveline Amsler Hobi et de M. Giorgio Behr pour une période statutaire d'une année.

En remplacement de M. Walter Schenker, qui remet son mandat d'administrateur à l'assemblée générale, le Conseil d'administration propose l'élection de M. Stéphane Crettex comme administrateur pour une période statutaire d'une année.

5. Désignation de l'organe de révision et du réviseur des comptes de groupe

Le Conseil d'administration propose la reconduction du mandat de KPMG SA en qualité d'organe de révision et de réviseur des comptes consolidés pour l'exercice 2009.

6. Propositions individuelles et divers

Documentation

Nous joignons à la convocation adressée aux actionnaires un bulletin d'inscription et une formule d'instructions que ceux-ci voudront bien, s'ils souhaitent participer ou se faire représenter, remplir et retourner par retour du courrier à l'adresse suivante: SIX SAG AG, Groupe Baumgartner Holding SA, case postale, CH-4609 Olten.

Droit à participer et à voter

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions au 27 mai 2009 seront autorisés à participer et à voter à l'assemblée. Ils recevront leur carte d'entrée et le matériel de vote en retournant le bulletin d'inscription ci-joint à l'adresse indiquée ci-dessus.

Du 28 mai 2009 au 8 juin 2009, aucune inscription ne sera faite au registre des actions qui donne droit à l'exercice du droit de vote à l'assemblée générale. Les actionnaires qui aliéneraient tout ou partie de leurs actions avant l'assemblée générale n'auront plus de droit de vote dans cette mesure. Ils devront retourner ou échanger les cartes d'admission et le matériel de vote déjà reçus.

Représentation

Au cas où vous n'auriez pas l'intention de participer personnellement à l'assemblée générale, vous pouvez vous faire représenter par votre représentant dépositaire, par un autre actionnaire ou par le représentant indépendant, ou encore par notre société.

Si vous désirez mandater le **représentant indépendant**, au sens de l'art. 689c CO, le pouvoir rempli et signé doit être transmis avec les instructions de vote à **M^e^ Jean-Luc Marti, rue Beau-Séjour 10, case postale 5731, 1002 Lausanne**, que nous avons désigné à cet effet. Sans autre instruction écrite, le représentant indépendant approuvera les propositions du Conseil d'administration.

Si vous souhaitez donner procuration à notre société, le pouvoir devra être retourné rempli et signé à SIX SAG AG, Groupe Baumgartner Holding SA, case postale, CH-4609 Olten. Dans ce cas, le droit de vote sera exercé dans le sens d'une approbation des propositions du Conseil d'administration. Les pouvoirs comportant des instructions dans un sens différent seront transmis au représentant indépendant.

En cas de représentation par un autre actionnaire ou par un représentant dépositaire, le pouvoir rempli et signé doit être adressé directement au représentant.

Crissier, le 14 mai 2009

Au nom du Conseil d'administration de
Groupe Baumgartner Holding SA

Giorgio Behr
président

Eveline Amsler Hobi
administrateur

324749